



REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2026-08

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONVENTION ANALYSE PRATIQUES PROFESSIONNELLES

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président
et à la Vice-Présidente,

Considérant la nécessité de faire participer le personnel à un travail d'analyse de la pratique professionnelle

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De conclure avec Mme Valérie MATHIEZ une convention pour l'animation de groupes d'analyses de pratiques professionnelles, à destination des agents de l'ESAD/Corolle. Huit sessions de 1h30 sont prévues de janvier à juin 2026 pour un montant de 1 360 €.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le

27 JAN 2026

La Vice-Présidente du CCAS

Christelle FAVETTA SIEYES

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DDVP-2026-08 MATHIEZ CONVENTION ANALYSE PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Date de transmission de l'acte : 28/01/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 28/01/2026

Numéro de l'acte : 26_00994 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20260127-26_00994-CC

Date de décision : 27/01/2026

Acte transmis par : Claudia DI CICCIO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.6. Emploi-formation professionnelle